



Syndicat Mixte du  
Bassin Versant de  
l'Austreberthe et du  
Saffimbec



# JNF'EAU

Le Journal du syndicat de bassin versant



## Le mot du Président

Le but de ce journal est de mieux vous faire connaître, en tant qu'**habitants du bassin versant de l'Austreberthe** ce qu'est le syndicat de bassin versant, ce qu'il fait, et le sens de son action.

Ainsi, après plus de cinq années d'activité, nous prenons la plume à travers ce journal pour vous tenir informés de l'activité et des orientations prises, dans la mesure où il y a de votre côté une attente forte de protection des personnes et des biens, et de notre côté une obligation de résultat.

Cependant quelques remarques préliminaires s'imposent :

La notion de risque est aujourd'hui omniprésente dans notre société : risques naturels, technologiques, sanitaires... Mais malgré les capacités de l'homme, **le risque « zéro » n'existe pas**. On peut simplement tenter de le réduire à travers des solutions à la fois dites curatives et préventives.

L'action du syndicat s'inscrit dans le **temps long** (20 ans et plus), dans la mesure où il s'agit de repenser l'aménagement d'un vaste territoire en terme de gestion des eaux pluviales, et qu'il convient de **faire évoluer les pratiques** dans une optique de développement durable, tant au niveau de l'agriculture que de l'urbanisme, afin de **ne pas aggraver l'existant**.

Aussi vous l'avez compris, chacun doit agir pour changer les politiques et les mentalités dans un monde de plus en plus complexe avec des enjeux contradictoires.

Cependant, la création des syndicats de bassins versants aura permis, dans un premier temps, de poser le principe de solidarité entre les communes de l'amont et celles de l'aval, et de développer des compétences pour plus d'efficacité.

Je souhaite que vous réserviez le meilleur accueil à ce bulletin d'information. Je vous rappelle que les locaux du syndicat sont ouverts à tous, et qu'une équipe technique et administrative y est à votre disposition.

Bonne Lecture.

Michel CORTINOVIS



## Les 31 communes du bassin versant :

Ancennesville  
Aacrenneville-Saint Victor  
Auzouville l'Étréval  
Barentin  
Blacqueville  
Bouville  
Brotot  
Cideville  
Croix-Mare  
Eudain  
Évry l'Aubert  
Emeville  
Eslettes  
Fresquiennes  
Fréville  
Goupillères  
Hugleville-en-Caux  
Limésy  
Mesnil-Panneville  
Motteville  
Pavilly  
Pisy-Pôville  
Roumare  
Sainte-Austreberthe  
Saint-Martin-Aux-Arbres  
Saint-Ouen-du-Breuil  
Saint-Paër  
St-Pierre-de-Varangeville  
Saussey  
Sierville  
Villers-Ecalles

S.M.B.V.A.S.

116 Grand' Rue - 76570 Limésy

Tel : 02.32.94.00.74 / Fax : 02.32.94.00.78



## Des aménagements hydrauliques pour réguler les ruissellements importants

### Le syndicat, aménageur du territoire

Le syndicat doit avant tout répondre aux problèmes d'inondation par ruissellement en aménageant les vallées sèches du bassin versant, de l'amont vers l'aval.

Ces aménagements hydrauliques ont pour but de réguler

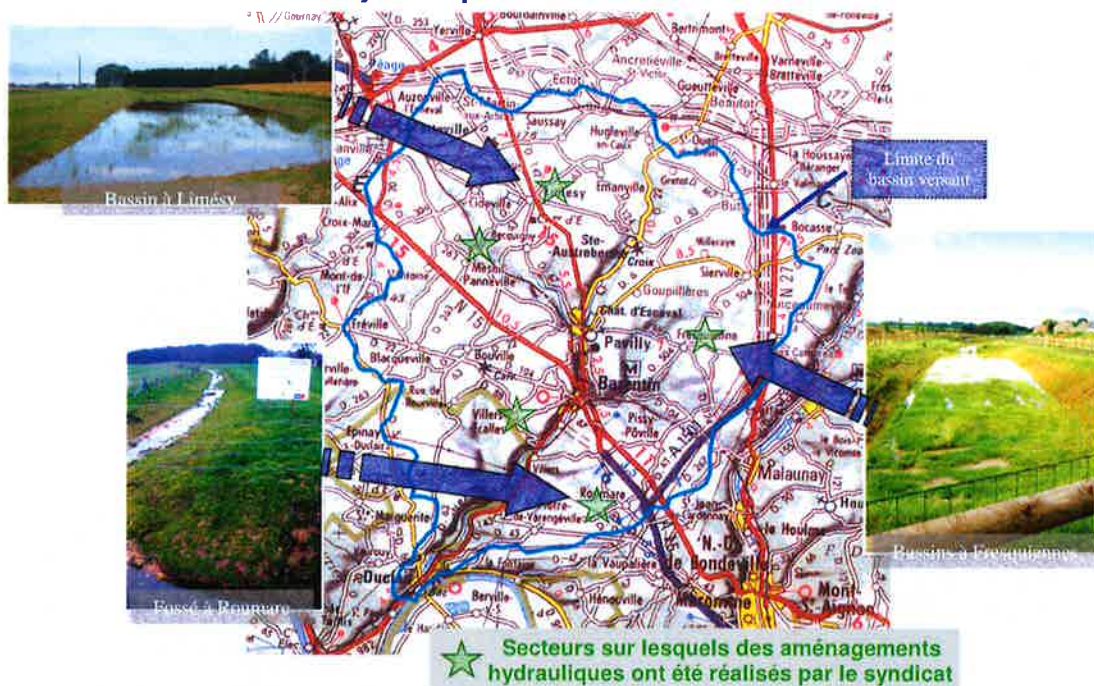
les débits ruisselés, c'est à dire de ralentir afin de limiter les conséquences (inondations, coulées boueuses, érosion...).

Le syndicat prend en compte les ouvrages existants (notamment ceux du syndicat

des rivières SIRAS) afin de réaliser un programme complémentaire pertinent.

Mais attention, **nos ouvrages ont aussi des limites**. En situation exceptionnelle, une zone inondable reste inondable.

D'ici 2008, le syndicat aura réalisé 30 aménagements hydrauliques de taille variable.



## Comment fonctionnent nos ouvrages ?



Nos ouvrages sont faits pour être vides par temps sec. Ainsi, dès l'arrivée d'une pluie ruisselante, l'ouvrage est efficace pour stocker l'eau avant de la restituer avec un débit contrôlé. Le temps de vidange des ouvrages est d'environ 24 heures.

Tout repose donc sur un ouvrage béton que nous appelons l'**ouvrage de fuite**. La vidange en temps normal se fait

par le ou les **orifices de fuite**. Une **vanne de fond** fermée en permanence permet au syndicat d'intervenir en cas de problème (orifice de fuite obstrué...).

En cas de pluie exceptionnelle, les ouvrages sont également **prévus pour déborder**, d'abord dans une « présurverse » (non systématique), puis sur l'ouvrage (surverse ou zone de débordement préférentiel).

## Une collaboration indispensable avec les aménageurs du territoire

### Le « Volet agricole »

Depuis 2001, le syndicat a souhaité apporter une aide à la fois technique et financière à la profession agricole du territoire qui aménage près des 2/3 de la surface du bassin versant.

Ainsi, à travers l'embauche d'un **animateur agricole**, le syndicat apporte un conseil technique pour que les problèmes de ruissellement et d'érosion soient mieux pris en compte dans les exploitations agricoles.

Certaines pratiques agricoles peuvent notamment être adaptées. Depuis 2001, le syndicat finance par exemple les semences de **cultures**

**intermédiaires** (avec la participation de l'Agence de l'Eau et du Département de Seine Maritime). Ainsi chaque année, de plus en plus de surfaces sont couvertes en hiver.



Démonstration d'une butteuse expérimentale sur pommes de terre

Pendant l'hiver 2005 - 2006, près de 45% des surfaces qui

peuvent être couvertes l'ont été.

De même, des **petits aménagements** dits d'hydraulique douce peuvent être réalisés sur les parcelles, et des subventions intéressantes peuvent être obtenues.

N'hésitez pas à contacter **Julien FIQUEPRON** pour toute information concernant ce volet.



Une fascine

### Le « Volet urbain »

Depuis 2003, le syndicat apporte également une aide technique destinée aux 31 Maires du bassin versant afin que les futurs **projets et documents d'urbanisme** intè-



grent une meilleure gestion des eaux pluviales. Le but étant de **ne pas aggraver** une situation déjà problématique. Les projets ne manquent pas sur le bassin versant et une **animatrice** a été embauchée sur cette thématique depuis 2004.

**Tout le monde est concerné** : de la maison individuelle au lotissement, du hangar au parking... Dès lors qu'il y a une imperméabilisation, il y a une augmentation des quantités d'eaux ruisselées.

Des règles de dimensionnement précises sont préconisées sur le bassin versant.

Les aménagements doivent permettre de limiter les conséquences pour l'aval des projets.



Gestion des eaux pluviales

N'hésitez pas à contacter **Anne-Sophie HUET** pour toute information concernant ce volet.



## Des financements exceptionnels

Les actions du syndicat sont financées par les **contributions** des communes et du SIRAS. En parallèle, le syndicat perçoit depuis sa création de nombreuses **subventions**, à la fois sur son fonctionnement puisque certains postes de personnel sont financés, mais également sur les projets d'investissement.

Suite aux inondations de 1999 et 2000, les financeurs s'étaient mobilisés pour aider les syndicats de bassin versant, tout juste créés.

De plus, pendant 3 ans, le syndicat, avec le SIRAS, a été retenu dans le cadre d'un **appel à**

**projet national « prévention des inondations »**. Ce programme garantit au syndicat des financements exceptionnels et lui permet de réaliser un programme de travaux ambitieux en un temps record.

Les financeurs du syndicat sont à ce jour, par ordre alphabétique :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Le Département de Seine Maritime
- L'Etat
- L'Europe
- La Région Haute Normandie

## L'équipe du syndicat



Valérie DRUHEN CHARNAUX  
Coordinatrice du syndicat



Nathalie COVIN  
Secrétaire Comptable

Anne-Sophie HUET  
Animatrice du volet urbain



Julien FIQUEPRON  
Animateur du volet agricole

Olivier LEPRETTRE  
Chargé de mission Appel à projet



Nos locaux sont situés dans le bourg de Limésy, en face de la Mairie :



116 Grand' Rue  
76570 LIMESY

Tel : 02.32.94.00.74  
Fax : 02.32.94.00.78

**Nouveau!**  
Site internet : [www.smbvas.fr](http://www.smbvas.fr)

Ce journal a été réalisé avec la participation financière de l'Etat  
Rédaction : Valérie DRUHEN CHARNAUX  
Photos : S.M.B.V.A.S.  
Impression :